

Les réformes Napoléoniennes

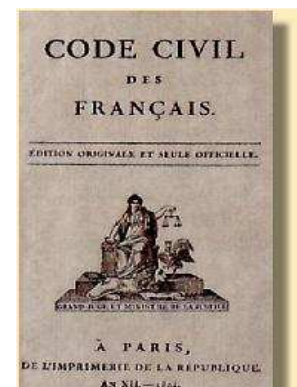
Doc 1 : 1801 : Bonaparte signe un accord avec le pape, signature du concordat le 15 juillet 1801, gravure coloriée anonyme.

Napoléon Bonaparte veut réconcilier tous les français : les partisans de la Révolution et les opposants. Il fait revenir les émigrés. Il signe un accord avec le pape Pie VII : le Concordat. Le clergé catholique prête serment au gouvernement.



Doc 2 : extrait du Code Civil promulgué le 21 mars 1804

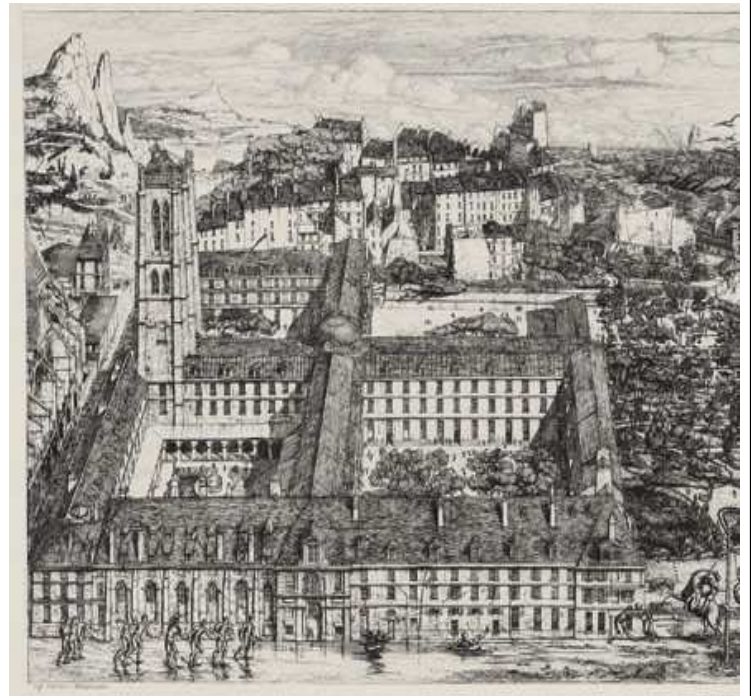
- Nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.
- Le mari doit protection à sa femme, sa femme doit obéissance à son mari.
- L'enfant ne peut quitter la maison paternelle sans la permission de son père, si ce n'est pour enrôlement volontaire, après l'âge de 18 ans révolus.



Doc 3 : Napoléon Bonaparte crée des Lycées (1802), d'après Reichardt (1752-1814), *Un hiver à Paris sous le Consulat.*

Dans les lycées créés en 1802, les garçons des familles aisées étudient pour devenir les cadres de la nouvelle société.

Passé 12 ans, les élèves apprennent l'exercice militaire sous la direction d'un adjudant. Les punitions consistent en prison, table de pénitence et arrêts. L'élève puni est consigné dans un coin de la cour pendant les récréations. Chaque lycée aura une bibliothèque de 1500 volumes qui seront les mêmes partout. Aucun livre nouveau ne devra être introduit sans l'autorisation du ministre de l'Intérieur.



Doc 5 : Napoléon Bonaparte, lettre à Fouché, 22 avril 1804

« Réprimez un peu les journaux, faites-y mettre de bons articles, faites comprendre aux rédacteurs des Débats et du Publiciste que le temps n'est pas éloigné où, m'apercevant qu'ils ne me sont pas utiles, je les supprimerai avec tous les autres et je n'en conserverai qu'un seul ; ... que le temps de la Révolution est fini et qu'il n'y a plus en France qu'un parti ; ... que je ne souffrirai jamais que les journaux disent ni fassent rien contre mes intérêts. »